



## demande de payer à l'avance la totalité d'une location

Par **neveu jean**, le **19/02/2013 à 18:35**

Bonjour,  
nous avons loué un bungalow pour les vacances de mai, et la société de location, en l'occurrence la société Sandaya, nous demande outre l'avance de 20% déjà versé, de payer la totalité de la somme 1 mois avant le début de notre séjour, afin que notre réservation soit définitivement validée. Ma question est de savoir si cette pratique est normale, car c'est la première fois depuis que nous louons, que l'on me demande la totalité du coût du séjour à l'avance.

Merci  
Cordialement

Par **janus2fr**, le **19/02/2013 à 18:47**

Bonjour,  
C'est une pratique légale en tout cas.  
Et de nombreux loueurs saisonniers pratiquent ainsi, acompte de 30% à la commande si passée plus d'un mois avant le début de la location puis le solde un mois avant le début du séjour ou la totalité à la commande si celle-ci est passée moins d'un mois avant le début du séjour.